



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présent :

Kenneth Dolphin  
Jacques Guilbault  
Michelle Greig  
Stephen Ovans  
Chantale Laroche  
Thomas Vandor

Absent :

Formant quorum sous la présence du maire Jacques Lapierre, le directeur général M. Georges Lazurka étant présent, la séance débute à 19h30.

**19-12-376 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**1 AFFAIRES LÉGISLATIVES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
  - 1.2.1 Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapport de l'inspectrice
- 1.6 Calendrier des séances pour 2020
- 1.7 Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires de 2019
- 1.8 Dépôt du registre des dons pour 2019
- 1.9 Avis de motion règ. 25.35-2019 zonage
- 1.10 Dépôt règ. 25.35-2019 zonage
- 1.11 Avis de motion règ. 23.8-2019 Lotissement
- 1.12 Dépôt règ. 23.8-2019 Lotissement
- 1.13 Croix-Rouge Entente et contribution pour 2020
- 1.14 Modification au règ. 124-2019
- 1.15 Excédent revenus taxation en tant que revenus reportés 2018 et 2019
- 1.16 Nomination d'un membre et substitut – C.A. Conseil Soccer
- 1.17 Demande au MTQ et SQ pour signalisation route 201 Sud

**2 GESTION FINANCIÈRE**

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 30 novembre 2019
- 2.2 Avantages sociaux au 16 novembre 2019
- 2.3 CIBC transfert marges de crédit dans nouveaux comptes bancaires pour projets
- 2.4 CIBC Dépôt du placement ouvert de 507 500 \$
- 2.5 Dépôt du budget final de l'OMH pour 2019
- 2.6 FQM Adhésion pour 2020
- 2.7 Groupe Shellex – extra surveillance Rte 201 sud
- 2.8 Crête Excavation – location pelle mécanique
- 2.9 Lianne Finnie – Photos de la municipalité à mettre sur internet
- 2.10 Puits artésiens Viau - excavation pour puits # 1 Jamestown
- 2.11 Clôtures Ko-Pin – entre centre rec. et le 89 rue Roy
- 2.12 Groupe Néotech – migration Window 2010
- 2.13 Transfert des affectations non-utilisées
- 2.14 Location de salle aux députées élues

**3 GESTION DU PERSONNEL**

- 3.1 Embauche employés temporaires & chauffeurs

**4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**

**5 GESTION DES IMMEUBLES**

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 TRANSPORT ROUTIER**

- 7.1 Shellex plan intervention – réfection chaussée 3<sup>e</sup> rang, Upper Con. + Ch. Rivière Chateauguay

**8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**9 URBANISME & ZONAGE**

**10 LOISIRS**

**11 VARIA ET CORRESPONDANCE**

### **19-12-377 Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019**

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

### **Période de questions**

- 1- Un citoyen réitère sa demande pour avoir des enseignes interdisant l'usage de freins moteurs à l'entrée de la municipalité.
- 2- Une citoyenne demande quel est le suivi de sa plainte exprimée lors de la dernière assemblée concernant une accumulation d'eau au 20-22 rue Church. Le directeur général explique les rencontres qui ont été faites sur le terrain et avec la propriétaire concernée, et les étapes en vue de régler le problème.

### **19-12-378 Calendrier des séances du conseil pour 2020**

Sur proposition de Thomas Vandor

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser les dates suivantes pour les assemblées ordinaires du conseil, en 2020 :

- Lundi 13 janvier 2020
- Lundi 3 février 2020
- Lundi 2 mars 2020
- Lundi 6 avril 2020
- Lundi 4 mai 2020
- Lundi 1er juin 2020
- Lundi 6 juillet 2020
- Lundi 3 août 2020
- Mardi 8 septembre 2020
- Lundi 5 octobre 2020
- Lundi 2 novembre 2020
- Lundi 7 décembre 2020
- Lundi 14 décembre 2020 pour budget 2021

Les dates prévues pour les caucus sont :

- Mercredi le 8 janvier 2020
- Lundi 27 janvier 2020
- Lundi 24 février 2020
- Lundi 30 mars 2020
- Lundi 27 avril 2020
- Lundi 25 mai 2020
- Lundi 29 juin 2020
- Lundi 27 juillet 2020
- Lundi 31 août 2020
- Lundi 28 septembre 2020
- Lundi 26 octobre 2020
- Lundi 30 novembre 2020
- Mardi 8 décembre 2020 : pour budget 2021

### **19-12-379 Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires des élus pour 2019**

Considérant qu'à chaque année, le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) demande une confirmation des déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par les élus et remises au directeur général;

Considérant que les vérificateurs externes demandent une résolution à cet effet;

Le directeur général dépose la lettre transmise au Ministère des affaires municipales et d'Habitation (MAMH) datée du 6 novembre 2019, les informant de la réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élus pour 2019.

### **19-12-380 Dépôt Registre des dons émis aux élus pour 2019**

Considérant qu' à chaque année, un *Registre de dons* doit être déposé, indiquant les déclarations sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages, reçus par un élu durant l'année;

Considérant qu' en 2019, aucun don n'a été émis aux membres du conseil;

Le directeur général dépose le *Registre des dons* faits aux élus pour l'année 2019.

### **19-12-381 Avis de motion du règlement 25.35-2019 modifiant le règlement de zonage 25-2006**

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin d'ajouter un usage « Projet intégré » à la zone H04-402;

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin de modifier les limites de zones C03-301 et H03-302 au niveau des propriétés sises aux adresses 1, rue Bridge et 6, rue Jamestown seulement;

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin d'ajouter un usage multifamilial pour un maximum de 16 logements à la zone H04-402;

ATTENDU QUE ces demandes de modification règlementaire ont été étudiées et sont recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est donné avis de motion par la conseillère Chantale Laroche, que sera déposé le projet de règlement 25.35-2019 modifiant le règlement de zonage 25-2006.

### **19-12-382 Dépôt du premier projet de règlement 25.35-2019 modifiant le règlement de zonage 25-2006**

ATTENDU QU' un avis de motion numéro 19-12-381 du présent règlement a été donné le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin d'ajouter un usage « Projet intégré » à la zone H04-402;

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin d'ajouter un usage multifamilial pour un maximum de 16 logements à la zone H04-402;

ATTENDU QU' une demande de modification au règlement de zonage 25-2006 a été déposée afin de modifier les limites de zones C03-301 et H03-302 au niveau des propriétés sises aux adresses 1, rue Bridge et 6, rue Jamestown seulement;

ATTENDU QUE ces demandes de modification règlementaire ont été étudiées et sont recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

Le directeur général dépose un premier projet de règlement portant le numéro 25.35-2019, tel que ci-dessous :

#### **Article 1 : Grille des usages et des normes H04-402**

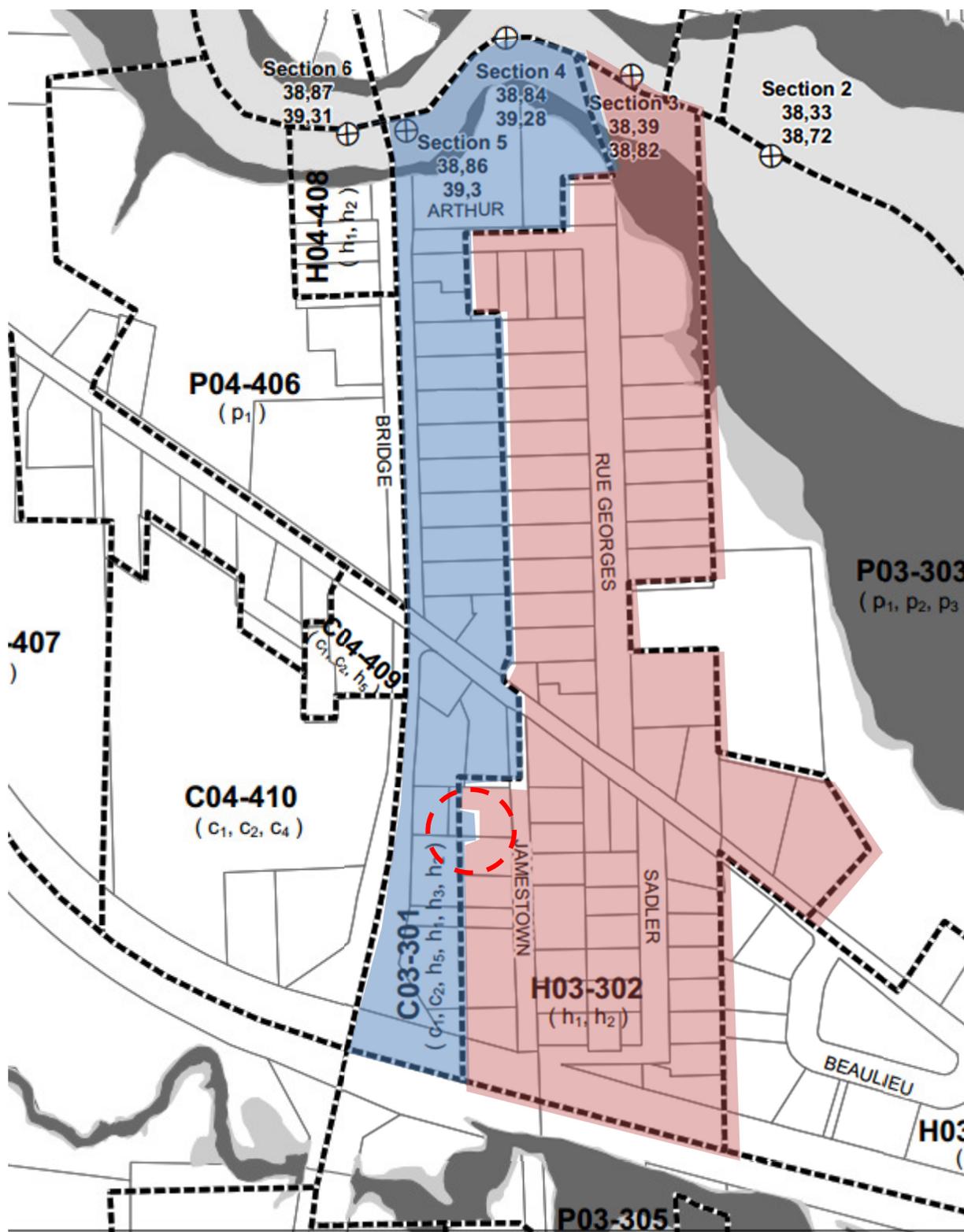
Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule B intitulée « Grille des usages et normes », feuillet no. 66.1, par l'ajout de l'usage « multifamilial » et de dispositions spécifiques à cet effet pour la grille H04-402 (voir annexe 1).

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule B intitulée « Grille des usages et normes », feuillet no. 66.1, par l'ajout de l'usage « projet intégré » et de dispositions spécifiques à cet effet pour la grille H04-402 (voir annexe 1).

#### **Article 2 : Nouvelles limites zones C03-301 et H03-302**

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule A, plan de zonage 2 de 3, par la modification des limites des zones C03-301 et H03-302. Les limites de la zone C03-301 restent les mêmes à l'exception de la limite Est formant un décroché qui s'arrêtera à la limite de la nouvelle ligne cadastrale arrière de l'ancien lot 5 806 695 (voir figure1), soit de 4,07m vers l'est et de 12,01m vers le sud. Cet agrandissement de la zone C03-301 modifie et réduit d'autant la zone H03-302.

Figure 1 : Nouvelles limites zones résidentielles C03-301 et H03-302



**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Annexe 1 : Grilles des usages et des normes**

MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN						
Grille des usages et normes						
GRUPE D'USAGES	H	H	H	H	H	H
Numéro de la zone	04-402	04-402	04-402	04-402	04-402	04-402
USAGES AUTORISÉS						
Habitation	H					
1 Unifamiliale	h1					
2 Bi et trifamilial	h2					
3 Multifamiliale	h3	•	•	•		
4 Maison mobile	h4					
5 Mixte	h5					
Commerce	C					

Zone : H04-402
Feuillet no 66.1
<b>NOTES :</b>
(1) La densité à l'hectare net d'un projet intégré est d'un minimum de 22 et d'un maximum de 34.



- CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait de sorte que les normes minimales de lotissement ne s'appliquent qu'aux terrains à bâtir;
- CONSIDÉRANT QUE cette expression « terrains à bâtir » ne semble pas prohiber la création d'un lot dérogoire ou non conforme si ce lot n'est pas destiné à la construction;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas créer de lots dérogoires;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se conformer au *Schéma d'aménagement révisé* de la MRC du Haut-St-Laurent;

Il est donné avis de motion par la conseillère Michelle Greig, que sera déposé le projet de règlement 23.8-2019 modifiant le règlement de lotissement 23-2006.

### **19-12-384 Dépôt du premier projet de règlement 23.8-2019 modifiant le règ. de lotissement 23-2006**

- ATTENDU QU' un avis de motion numéro 19-12-383 du présent règlement a été donné le 2 décembre 2019;
- ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble du territoire municipal ;
- ATTENDU QUE la municipalité possède un règlement de lotissement 23-2006;
- ATTENDU QUE le règlement est fait de sorte que les normes minimales de lotissement ne s'appliquent qu'aux terrains à bâtir;
- ATTENDU QUE cette expression « terrains à bâtir » ne semble pas prohiber la création d'un lot dérogoire ou non conforme si ce lot n'est pas destiné à la construction;
- ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas créer de lots dérogoires;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite se conformer au Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-St-Laurent;

**Le directeur général dépose un premier projet de règlement portant le numéro 23.8-2019 tel que ci-dessous :**

#### **Article 1**

Le règlement de lotissement 23-2006 est modifié aux articles 4.3, 4.3.1 et 4.3.1.1 alinéa a) et b), et sera abrogé et remplacé par le libellé suivant :

#### **« 4.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOTS ET AUX ÎLOTS**

##### **4.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOTS**

##### **4.3.1.1 LES DIMENSIONS DES LOTS**

*Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot est assujettie aux dispositions suivantes:*

*a) Dispositions applicables aux lots desservis par un réseau public d'aqueduc et d'égouts.*

*Les prescriptions générales quant aux dimensions minimales des lots desservis autorisées par le règlement de zonage en vigueur sont présentées pour chaque zone aux grilles des usages et normes apparaissant à la cédule « B » du règlement de zonage de la Municipalité d'Ormstown et est expressément référé par les présentes.*

*Lorsqu'un lot est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau désigné ou riverain à un cours d'eau, la profondeur moyenne minimale est d'au moins 45 mètres. Toutefois, la profondeur moyenne minimale du lot peut être réduite à 30 mètres si ce lot se localise entre la rive et une rue existante. Aussi, si le lot est situé à l'intérieur du périmètre urbain et qu'il est zoné parc public, la profondeur moyenne minimale de celui-ci peut être réduite à 28 mètres*

b) Dispositions applicables aux lots non desservis et partiellement desservis par un réseau public d'aqueduc et d'égout:

Les dimensions minimales applicables aux lots non desservis et partiellement desservis par un réseau public d'aqueduc et d'égout sont spécifiées au tableau 1 intitulé "Dimensions minimales des lots non desservis et partiellement desservis".

**TABLEAU 1 : DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS NON DESSERVIS ET PARTIELLEMENT DESSERVIS**

	<b>SUPERFICIE MINIMALE</b>	<b>LARGEUR MINIMALE</b>	<b>PROFONDEUR MINIMALE</b>
<b>TERRAIN NON DESSERVI</b>	2 800 mètres carrés	46 mètres	Voir les grilles usages et normes
<b>TERRAIN PARTIELLEMENT DESSERVI</b>	1 400 mètres carrés	22,8 mètres	Voir les grilles usages et normes

## **Article 2**

Le règlement de lotissement 23-2006 est modifié aux articles 4.3.1.2 à 4.3.1.4 et 4.3.1.6 et sera abrogé et remplacé par le libellé suivant :

### **« 4.3.1.2 LOTS DONNANT SUR LA LIGNE EXTÉRIEURE D'UNE COURBE DE RUE**

Le frontage des lots donnant sur la ligne extérieure d'une courbe de rue peut être diminué à la ligne de rue jusqu'à cinquante pour cent (50%) du minimum prescrit à la grille des usages et normes ou à la largeur minimale prescrite à l'article 4.3.1.1 mais elle ne doit jamais être moindre que sept mètres (7 m), en autant que la largeur arrière de ces terrains soit augmentée afin que la superficie soit conforme à la superficie minimale prescrite. Toutefois dans ce cas, la largeur du terrain à la ligne de recul prescrite à la grille des usages et normes pour la zone, doit être au moins égale à celle prescrite comme frontage à la grille des usages et normes.

### **4.3.1.3 LOTS DONNANT SUR LA LIGNE INTÉRIEURE D'UNE COURBE DE RUE**

Le frontage des lots donnant sur la ligne intérieure d'une courbe de rue peut être diminué à la ligne arrière du terrain pourvu que la largeur augmentée de la ligne avant rende le terrain conforme quant à la superficie minimale prescrite et que la largeur moyenne de chaque marge latérale ne soit pas moindre que celle prescrite à la grille des usages et normes.

### **4.3.1.4 LOTS ADJACENTS À UN CHEMIN DE FER**

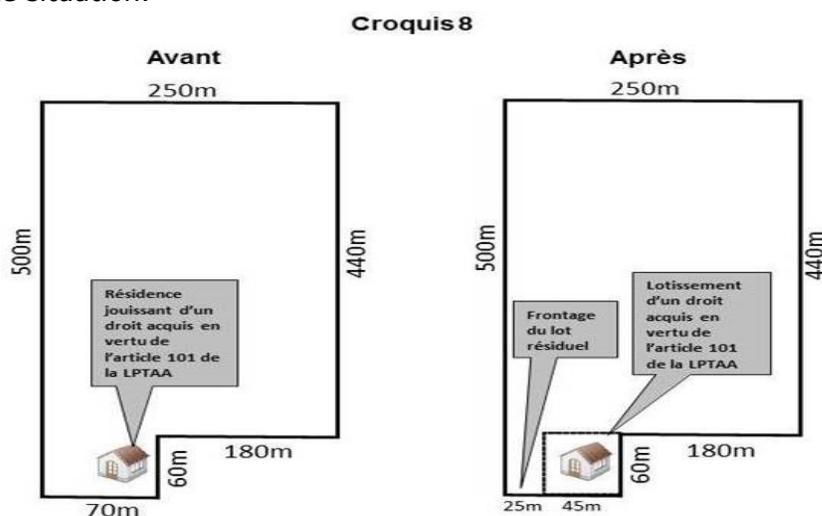
S'il est prévu une rangée de lots entre une voie ferrée et une rue, la profondeur minimale de ces terrains ne pourra être inférieure à cent mètres (100 m). ».

## **Article 3**

Le règlement de lotissement 23-2006 est modifié à l'article 5.5 par l'ajout de l'article 5.5.1 ayant le libellé suivant :

### **5.5.1 LOTISSEMENT D'UN RÉSIDU DE PROPRIÉTÉ AGRICOLE**

Lorsque le lotissement d'une propriété jouissant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA est effectué, le frontage du lot résiduel peut déroger du frontage minimal requis par ce règlement. Le croquis 8 illustre cette situation.



#### **Article 4 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **19-12-385 Croix-Rouge Entente et contribution pour 2020**

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge demande aux diverses municipalités de signer une entente avec elle, afin de mettre en place une meilleure collaboration advenant la nécessité d'une assistance humanitaire aux personnes sinistrées;

Considérant qu' une contribution équivalant à 0.17 \$ par habitant est requise pour 2020;

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'accepter l'entente telle que présentée par la Croix-Rouge, et que les signataires soient le maire et le directeur général; de plus, il est résolu unanimement d'autoriser une contribution de 0.17\$/personne, soit un montant de 620.84 \$ à la Croix-Rouge pour 2020.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-230-00-970

#### **19-12-386 Modification au libellé du règlement d'emprunt 124-2019 pour la Mise aux normes de l'eau potable (phases 2.2 et 2.3)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 124-2019 fait suite au règlement 42-2018 pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ces deux règlements d'emprunt 42-2018 et 124-2019 sont subventionnés à 50% par le même PIQM # 555746;

CONSIDÉRANT QUE généralement, lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus, le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter (PHV);

CONSIDÉRANT QU' il est demandé par le Ministère des affaires municipales (MAMH) d'ajouter cet article au règlement 124-2019;

Sur proposition de Michelle Greig  
Et appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement de modifier le libellé du règlement d'emprunt 124-2019 afin d'y ajouter la mention que comme ce règlement d'emprunt est subventionné à 50%, il n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

#### **19-12-387 Excédent des revenus de taxation en tant que revenus reportés pour 2018 et 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ormstown présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout);

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

CONSIDÉRANT QUE les excédents résultant des états financiers de 2018 et 2019 sont réputés transférés aux revenus reportés;

Sur proposition de Michelle Greig  
Et appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement :

- Qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts, serait réalisé au cours des exercices de 2018 et de 2019, ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout), le montant de cet excédent ou déficit sera affecté à l'excédent de fonctionnement affecté;
- Que les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

### **19-12-388 Nomination d'un membre et d'un substitut au C.A. du Conseil du Soccer**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Soccer Ormstown (C.S.O.) souhaiterait avoir un représentant et un substitut de la municipalité d'Ormstown sur le conseil d'administration (C.A.);

CONSIDÉRANT QUE le C.S.O. est un organisme qui s'implique pour les jeunes de la communauté depuis près de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le C.S.O. désire être reconnu par le Programme de reconnaissance des clubs et pour ce faire, la municipalité hôte et le club doivent être partenaires;

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement de nommer le conseiller M. Ken Dolphin en tant que représentant de la municipalité d'Ormstown sur le conseil d'administration du Club de Soccer Ormstown, et en cas d'absence, Mme Marie Lalonde, directrice des loisirs, agira comme substitut.

### **19-12-389 Demande au MTQ & SQ pour signalisation sur Rte 201**

Considérant que le carrefour (routes 138/201) est le plus achalandé de la MRC du Haut-Saint-Laurent et que la circulation sur la route 201 est aussi très achalandée dans ce secteur;

Considérant que fréquemment, des véhicules lourds se stationnent sur l'emprise le long de la route 201 sud, rendant la visibilité difficile aux automobilistes qui doivent les contourner et en augmentant les risques d'accident pour les piétons;

Considérant que malgré la présence d'enseignes indiquant un stationnement interdit, les conducteurs s'arrêtent à cet endroit quand même;

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement de demander au Ministère des transports (MTQ) d'installer des enseignes plus visibles à cet endroit, et de demander à la Sûreté du Québec (SQ) d'accroître sa surveillance et sa présence dans ce secteur afin d'assurer la protection des citoyens en général et dans ce secteur en particulier.

### **19-12-390 Paiement des comptes à payer au 30 novembre 2019**

Sur proposition de Ken Dolphin  
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses indiquées ci-dessous :

2283	9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyants)	342.61 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES (bottes - Maxime Bouchard)	217.29 \$

2618	ATELIER MCKELLAR METALWORKS (soudage - sapin de Noël)	218.45 \$
2359	BIONEST INC. ((visites entretien septique UV - 7 adresses)	2 072.73 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (bottes - Stéphane T. & vêtements travail - Bob B.)	548.76 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine- égouts & aqueduc)	2 894.50 \$
2559	BUDGET PROPANE (propane - chauffage- garage Jamestown)	388.41 \$
1738	BUREAU EN GROS (achat batteries de sécurité - Station Dumas)	1 396.89 \$
964	C.S. BRUNETTE (essence et rép. Véh. - voirie & pompiers)	2 507.39 \$
2382	CLÉMENT HYDRAULITECH INC. (rép. Véh. # 25, 26 & 27 - charrues)	5 354.88 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	209.49 \$
1005	CRSBP MONTÉRÉGIE INC. (oriflamme - bibliothèque)	361.02 \$
2728	CVCIS (offre d'emploi - chauffeurs de déneigement)	232.00 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (pièces - charrues, clôture 35 Bridge & sapin Noël)	972.41 \$
1641	DOCTEUR DU PARE-BRISE (4 barres del - véh. # 25,26,27&28 - charrues)	574.88 \$
2730	DR CONSEILS (frais annuels - fonds de défense & gestion prévention)	996.56 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires - avocats)	16 030.72 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (logo découpé en alupanel - caserne)	442.65 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (rép. Véh. # 27 & 28 -charrues)	164.88 \$
1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9 - New Holland)	1 729.60 \$
2245	FILION, ME MARTIN (hon. Avocats - taxes foncières)	316.18 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - oct. 2019)	44.00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 26 - charrue)	60.64 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie & charrues)	1 642.45 \$
2727	GDLB (fondant à neige - batisses)	832.08 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. ( loc. aérateur à gazon - soccer & boyaux - égouts)	759.73 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Info. Voirie & adm.)	919.11 \$
1050	INFOTECH (livraison - chèques fournisseurs)	23.59 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau- radio mobiles - voirie - oct. 2019 & rép. Radio - pompiers)	378.21 \$
2514	JASALEX (fabrication grillage - véh. # 9 New Holland , support & plaque véh. # 29 cub cadet & lavabo- stat. Dumas)	3 497.54 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	93.90 \$
2725	LEBLANC, GRAVIÈRE SABLIERE INC. ( 578,45 tm - sable - voirie - déneigement)	8 373.26 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - bibliothèque)	368.82 \$
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (hon. cours d'eau Mc Ardlé & JW Martin)	10 148.98 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - voirie)	1 199.54 \$
1037	MECAMOBILE INC. (rép. Véh. # 28 - charrue)	11 348.01 \$
2265	NET COMMUNICATIONS 2000 INC. (hébergement. 25 courriels - déc. 2019)	28.74 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyants - adm. & voirie vestes de sécurité - voirie)	757.53 \$
2086	OXYGÈNE RÉGIONAL INC. (oxygène - voirie)	234.20 \$
2435	PARAGRAPHÉ (achat livres - bibliothèque)	184.79 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Voirie, pompiers & charrue)	534.19 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces- véh. 25,26,27& 28 - charrues)	921.63 \$
1585	PORTES DE GARAGE TRUDEAU (rép. Porte - garage Rte 138A)	327.68 \$
2671	PR'eautech (abonnement - Ijinus - sondes - réseau égouts)	216.01 \$
2694	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie /communication - 9e facture)	1 149.75 \$
1855	QUÉBEC MUNICIPAL (affichage emploi - chauffeurs de déneigement)	234.55 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers - boites aux lettres & pièces - déneigement)	2 104.98 \$
1011	RCI ENVIRONNEMENT (loc. contenant - centre réc. - oct. 2019)	23.00 \$
2489	RECY-COMPACT INC. (service de recyclable - nov. 2019)	8 486.39 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (rép. Véh. # 27 - charrue)	2 401.77 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - sept à oct. 2019)	177.83 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC. (entr. D'éclairage - oct. 2019)	309.24 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie & charrues)	2 062.75 \$
2729	SPROULE, KACIE (photos - mannequins - Municipalité d'Ormstown)	100.00 \$
1427	STELÉM (CANADA) INC. (clés de vannes & coudes - réseau aqueduc)	1 341.76 \$
1693	STE-MARIE AUTOMOBILES LTÉE (rép. Véh. # 26 - charrue)	5 930.93 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - chemin, station Dumas & réseau aqueduc)	3 987.36 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (appel de service - usine d'épuration, Station Dumas & HV)	1 183.03 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - Écocentre (4 fois)	3 321.84 \$
2706	VALLÉE DES TRAVAILLEURS (LA) (rép. Véh. # 24 - niveleuse)	2 163.97 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (alarmes - station épuration & Stat. Dumas)	1 140.84 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (pièces - voirie)	1 701.57 \$

---

**118 688.49 \$**

## DEMANDE DE RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR):

2621	CLÔTURES KO-PIN (clôture entre le centre rec. & 89 Roy)	2 454.72 \$
2106	CRÊTE EXCAVATION INC. (placer béton & niveler terre - Station Dumas diff. Rés. 2713,50\$)	5 901.10 \$
	CRÊTE EXCAVATION INC. (transport terre - terrain soccer - diff. Rés. 19-06-190 de 2645,00\$)	4 636.37 \$
2723	FINNIE, LIANNE (hon. Photos - Municipalité d'Orms town)	5 500.00 \$
2304	GROUPE NÉOTECH - achat ordi pour migration Window 10	6 380.88 \$
2705	PUITS ARTESIENS VIAU (LES) (Installation de forreuse - puit # 1)	4 599.00 \$
2113	SHELLEX INFRASTRUCTURES (hon. Extra- surveillance Route 201 Sud)	8 956.56 \$
		<b>38 428.63 \$</b>

## DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

19-07-236	CLÔTURES KO-PIN (clôture - parc des Érables)	4 196.59 \$
19-08-250	CLÔTURES KO-PIN (clôture - poste principal - égouts)	3 169.86 \$
19-07-235	CLÔTURES KO-PIN (clôture - parc - Vallée des Outardes)	4 851.95 \$
19-06-190 & 19-06-192	CRÊTE EXCAVATION INC. (loc. pelle & achat terre - parc des Érables)	3 375.95 \$
19-10-339	DISTRIBUTION LAZURE INC. (boîtes de service - trottoirs Bridge & Georges)	1 187.61 \$
19-11-362	DRUMCO ÉNERGIE (remplacer radiateur - génératrice - post principal - égouts)	5 019.59 \$
19-09-297	FILETS NAD'S ( achat & installation filet protecteur - terrain de balle)	11 641.22 \$
19-10-337 & 19-06-205	LABORATOIRE GS INC. (hon. Patinoire - parc des Érables & trottoirs Georges, Bridge & ch. Riv. Out.)	3 601.02 \$
18-12-482	NORDMEC (déc. 4 & 5 - puits 6 & 8 pour 139 009.84 \$	reporté
19-06-205	LAPORTE & FILS (fournir, livrer & installer poteau - parc des Érables)	1 034.78 \$
19-10-350	MINES SELEINE (100,69 tm - sel - voirie - déneigement)	25 004.80 \$
19-06-205	NESS, D.R. (tuyaux - drainage - parc des Érables)	43.69 \$
19-09-291	RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON (Rép. Chauffage & climatisation - HV)	6 726.04 \$
19-02-045	SPCA REFUGE MONANI-MO (contrôle animalier - nov. 2019)	574.88 \$
19-02-060	SHELLEX INFRASTRUCTURES (hon. Support technique - mise aux normes phases 2,2 et 2,3)	833.57 \$
19-06-206	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - projet parc des Érables)	5 110.18 \$
19-08-265	UNE AFFAIRE DE FAMILLE (offre de service - UAF) facture 2 de 2	7 464.80 \$
		<b>83 836.53 \$</b>

## Plus paiements durant le mois:

	Salaires du 20 Octobre au 16 Novembre 2019	50 480.52 \$
	Rémunération des élus du 20 Octobre au 16 Novembre 2018	6 277.66 \$
	REER	2 586.60 \$
	Chartrand, Léo ( Novembre 2019- locaux 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal)	1 782.11 \$
19-00011		
19-01050	RCI Environnement (collecte de déchets - septembre 2019)	20 992.35 \$
19-01051	Manuvie Fincancière ( Ass. Col. Novembre 2019)	5 058.81 \$
19-01053	Soucy, Benoit ( entr. Mén. Du 13 au 26 octobre 2019)	950.00 \$
19-01054	Règlement 123.2019 ( 1708 Rte 201 Sud)	7 185.94 \$
19-01055	Groupe Ultima (avenant pour assurance 2019-2020)	220.00 \$
19-01056	Bell	238.13 \$
19-01057	Hydro	9 052.07 \$
19-01122	Legion Royale Canadienne (couronne - jour de souvenir 2019)	55.00 \$
19-01126	Règlement 123.2019 ( 1691 Rte 201 Sud)	4 024.13 \$
19-01127	Revenu Canada ( Das Féd. Oct. 2019 - rég.)	7 236.18 \$
19-01128	Revenu Canada ( Das Féd. Oct. 2019 -occ.)	1 555.41 \$
19-01131	Revenu Québec ( Das Prov. Oct. 2019 - rég. & occ.)	20 819.75 \$
19-01132	Soucy, Benoit ( entr. Mén. Du 27 octobre au 9 novembre 2019)	950.00 \$
19-01133	SQAE - (2e vers. 2019 - village & paroisse)	15 321.54 \$
19-01134	Une Affaire de Famille ( spectacle - mon ventre)	339.18 \$
19-01135	Hydro	2 987.84 \$
19-01136	Bell Mobilité (cellulaires - novembre 2019)	279.25 \$
19-01137	Targo Communications (internet & téléphones - HV - Nov. 2019)	200.92 \$
19-01138	Manuvie Fincancière ( Ass. Col. Décembre 2019)	5 139.61 \$
		<b>163 733.00 \$</b>

TOTAL **404 686.65 \$**

### **19-12-391 CIBC Transfert des marges de crédit dans comptes bancaires distincts pour projets**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'approbation de règlements d'emprunt, la municipalité dispose de plusieurs marges de crédit qui ont été appliquées au compte courant;

CONSIDÉRANT QU' il est plus facile de gérer financièrement chaque projet en utilisant un compte bancaire distinct ayant sa propre marge de crédit ;

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de demander à CIBC de transférer les marges de crédit de 1 000 000 \$ (projet pavage réseau routier 2020) et de 755 639 \$ (projet de mise aux normes eau potable) actuellement dans le compte-courant 7200013, et les placer dans des comptes différents pour une meilleure gestion financière.

### **19-12-392 CIBC Dépôt du placement ouvert de 507 500 \$**

CONSIDÉRANT la résolution no. 19-09-285 autorisant le renouvellement des placements à échéance pour un (1) an, dont un montant de 505 304.58 \$ (fermé) et l'autre, 507 500 \$ (ouvert);

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel des finances nécessite d'utiliser le montant du placement ouvert;

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de libérer le montant de 507 500 \$ ou plus (selon les intérêts cumulés) et de le déposer dans le compte courant 7200013 pour être utilisé pour des opérations régulières.

Poste attribué au dépôt du placement : 54-110-10-100

### **19-12-393 Dépôt OMH budget révisé de 2019**

Considérant que l'Office Municipal d'Habitation (OMH) présente un budget initial en début d'année qui est révisé en cours et à la fin de l'année;

Considérant que la part de la municipalité représente 10% du déficit total, le solde de 90% étant assumé par la Société d'Habitation du Québec;

Considérant que la municipalité assume seulement les dépenses pour les établissements situées sur son territoire : soit le 1232 pour la résidence Walshaven située sur la rue Hector (33 personnes) et le 1233 pour les résidences situées dans le Parc des Érables (24 familles) ;

Considérant les résolutions 19-02-050 (pour le budget initial de 2019) et 19-06-284 (pour un budget révisé en date du 18 juillet 2019);

Le directeur général dépose le budget révisé de 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH), daté du 11 novembre 2019, pour une contribution totale de 30 128 \$, soit 6 956 \$ pour l'immeuble 1232 et 23 172 \$ pour l'immeuble no. 1233.

### **19-12-394 FQM adhésion pour 2020**

Considérant que la Municipalité d'Ormstown est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités, et désire renouveler son adhésion pour l'année 2020;

Considérant que la FQM offre des services variés tels que l'affichage d'emploi, des formations diverses, le soutien aux directeurs généraux, etc.;

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 4 027.56 \$ (avant taxes) à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'adhésion de 2020.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-494

### **19-12-395 Groupe Shellex – surveillance Rte 201 extras**

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 201 Sud, exécutés par l'entreprise Ali Excavation;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Shellex a été mandatée par la municipalité afin de procéder à la surveillance et le respect du devis ainsi que des délais applicables à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement des délais prescrits pour la fin des travaux a engendré des coûts supplémentaires de surveillance du projet pour la firme Shellex pour un montant total de 7 790 \$ (avant taxes);

#### **En conséquence**

Sur proposition de Ken Dolphin  
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant total de 7 790 \$ (avant taxes) à la firme Shellex, de Salaberry-de-Valleyfield, en paiement des factures #3711, #3843, #3866 et #3947 pour des coûts supplémentaires pour la surveillance du projet d'infrastructure de la route 201 sud.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-053-10-721

### **19-12-396 Crête Excavation – location pelle mécanique**

Considérant la résolution 19-06-190 autorisant l'embauche de l'entrepreneur Crête Excavation Inc. pour différents travaux d'excavation;

Considérant la nécessité de terminer l'aménagement des terrains de soccer au centre récréatif impliquant le transport de terre de finition via un camion benne à trois essieux à un taux horaire de 115 \$/heure pour un montant total de 2 645 \$ (avant taxes);

Considérant la nécessité de terminer l'aménagement des accès aux puits #6 et #8 à la station Dumas, soit par l'installation de blocs de béton qui nécessitent l'utilisation de deux pelles mécaniques dont une d'une capacité supérieure à un taux horaire de 134,50 \$/heure pour un montant total de 403,50 \$ (avant taxes), la livraison de 120 tonnes de pierre concassée au montant de 1 860 \$ (avant taxes) et l'utilisation d'un camion benne à deux essieux à un taux horaire de 100 \$/heure pour un montant total de 450 \$ (avant taxes);

Sur proposition de Michelle Greig  
Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement à l'entreprise Crête Excavation Inc. de Ormstown QC, soit la facture #4102 au montant total de 4 032,50 \$ (av. taxes) incluant la somme de 2 645 \$ pour l'utilisation d'un camion benne 3 essieux pour les travaux au centre récréatif ainsi que la facture #4128 au montant de 5 132,50 \$ (av. taxes) incluant la somme de 2 713,50 \$ pour l'utilisation d'un camion benne 3 essieux, d'une pelle mécanique supplémentaire et la livraison de pierre concassée pour les travaux à la station Dumas.

Postes comptables attribués à la dépense : 23-085-20-721 et 23-052-10-721.

### **19-12-397 Lianne Finnie – photos de municipalité pour site internet**

Considérant que l'ajout de photos variées représentant la municipalité d'Ormstown, serait un atout pour rendre le site internet de la municipalité plus représentatif et mieux le mettre en valeur;

Sur proposition de Ken Dolphin  
Et appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'accepter un montant de 5 500 \$ avant taxes, soit le forfait no. 2 (incluant une banque de 475 photos), présenté par la photographe Mme Lianne Finnie.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-347

### **19-12-398 Puits artésiens Viau – travaux puits no. 1 Jamestown**

Considérant la nécessité de procéder à la mise à niveau du puits #1 Jamestown;  
Considérant que suite à des vérifications du système de pompage du puits #1, il était nécessaire de procéder au nettoyage du souffleur de la pompe du puits #1;

Considérant la particularité de l'équipement et la nécessité d'intervention d'une firme spécialisée pour ce type de mise à niveau;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #390865 au montant de 4 000 \$ (av. taxes) de la compagnie Les Puits artésiens Viau.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-521

### **19-12-399 Clôtures Ko-Pin – entre Centre rec. et 89 rue Roy**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'une clôture désuète délimitant la propriété du 89 rue Roy et le centre récréatif;

CONSIDÉRANT QUE cette clôture est la propriété de la municipalité et que les coûts associés font partie intégrante du projet d'aménagement et maintien du centre récréatif;

CONSIDÉRANT QU' une seule entreprise a soumissionné, soit l'entreprise Ko-Pin au montant de 2 135 \$ (avant taxes) livraison et installation incluse;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 135 \$ (avant taxes) à l'entreprise Clôture Ko Pin, de Delson, pour la livraison et l'installation de la clôture délimitant la propriété du 89 rue Roy et le centre récréatif.

Poste comptable attribuée à la dépense : 02-701-50-522

### **19-12-400 Groupe Néotech – migration logiciel Windows 10**

Considérant que le support et les mises à jour ne seront plus tolérées pour les équipements informatiques ayant une version moindre que Windows 10;

Considérant qu' à l'hôtel de ville, il y a trois (3) ordinateurs qui utilisent actuellement la version Windows7Pro et qui devraient être remplacés pour pouvoir supporter la version Windows10Pro;

Considérant que la firme Néotech gère l'ensemble des équipements informatiques de la municipalité et leur réseautage, il serait difficile de soumettre un comparatif de prix;

Considérant que pour une meilleure efficacité, tous les ordinateurs doivent avoir la même version de Windows;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Groupe Néotech, au montant de 5 549.80 \$ (avant taxes), pour effectuer les correctifs nécessaires aux équipements informatiques de la municipalité afin de les rendre conformes.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-020-00-726

### **19-12-401 Transfert des affectations non utilisées**

Considérant que plusieurs affectations ne seront plus utilisées;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser le transfert d'un montant total de 161 111.21 \$ provenant des affectations suivantes, dans le surplus non affecté, en date du 2 décembre 2019 :

- Montant de 10 636 \$ affecté à la Tour d'eau
- Montant de 142 494 \$ affecté au surplus de la paroisse;

- Montant de 4 002.51 \$ affecté au règlement 68-2011 (Rue des Boisés) qui sera utilisé en réduction de la taxation de la dette en 2020;
- Montant de 3 978.70 \$ affecté au règlement 274 (Chantigny) qui sera utilisé en réduction de la taxation de la dette en 2020.

Postes comptables attribués à la dépense : 55-992-30-000, 55-992-50-000, 55-992-80-002 et 55-992-80-004.

### **19-12-402 Location de salle H. de V. aux députés élus, fédéraux et provinciaux**

Considérant que les députés élus, fédéraux et provinciaux recherchent un emplacement dans une municipalité-centre pour rencontrer les citoyens;

Considérant que la municipalité d'Ormstown désire participer en fournissant une salle de l'Hôtel de ville, pour en faire bénéficier leurs citoyens et ceux de la région;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement de présenter aux députées élues, Mme Claire Isabelle, députée provinciale, et Mme Claude de Bellefeuille, députée fédérale, une entente de location pour utiliser une salle de l'hôtel de ville pour ces rencontres.

Poste comptable attribué aux revenus : 01-234-70-100

### **19-12-403 Embauche employés temporaires et chauffeurs**

Considérant que certains employés de la voirie sont absents ou en arrêt de travail pour maladie ;

Considérant que suite à l'affichage pour des chauffeurs de déneigement, des candidatures ont été reçues et soumises à la direction ;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche temporaire des employés ci-dessous :

- Maxime Bouchard (préposé à la voirie)
- Marcel Rémillard (chauffeur sur appel)
- Ghyslain Schinck (chauffeur sur appel)
- Jocelyn Quesnel (chauffeur sur appel)

### **19-12-404 Shellex – plan intervention réfection chaussée**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de procéder à la réfection des voies de circulation municipales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'asphaltage à l'effet de procéder à une évaluation de l'état des voies de circulation, emprises et fossés bordant les voies de circulation dans un contexte de priorisation des interventions ainsi que les coûts associés;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'asphaltage a retenu comme priorisation les voies suivantes:

- Chemin Rivière Châteaugay Nord
- Chemin Upper concession
- Rang trois (3)

CONSIDÉRANT QU' une offre de service au montant de 10 500 \$ (avant taxes) de la firme Shellex a été retenue afin de produire un plan d'intervention d'ici le 15 décembre 2019 en matière de réfection de ces voies de circulation et permettant ainsi à la municipalité de produire un appel d'offres destiné aux entreprises d'asphaltage dès janvier 2020;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de mandater la firme SHELLEX, de Salaberry-de-Valleyfield, afin de produire un plan d'intervention en matière de réfection des voies de circulation identifiées par le comité de circulation pour le 15 décembre 2019 et ceci pour un montant total de 10 500 \$ (avant taxes).

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-00-721

**19-12-405      Levée de la séance**

Sur proposition de Michelle Greig  
Appuyé par Chantale Laroche  
Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h32 hres.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lapierre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Georges Lazurka  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général, certifie que la  
Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka, Directeur général